

**COMITE DE DIRECTION DE L'EPIC  
OFFICE DE TOURISME ET DE COMMERCE D'EVREUX PORTES DE NORMANDIE**

**Extrait du registre des délibérations du Comité de Direction**

**Séance du 20 décembre 2023**

**Date de convocation : 11 décembre 2023**  
**Nombre de membres en exercice : 17**

**Présents : 13**  
**Votants : 09**

**Président de séance :** Stéphane SIMON  
**Secrétaire de séance :** Caroline PORTHEAULT

**Titulaires et suppléants présents :** Mme Viviane BERTOUT-BARBÉY, M. Matthieu DEVALLAND, Mme Florence HAGUET-VOLCKAERT, M. Arnaud MABIRE, Mme Martine PHILIPPE, M. Patrick POINTEAU, Mme Laure SALVAT, M. Stéphane SIMON, Mme Noémie VIEILLE.

**Assistaient à la séance :** Mme Caroline PORTHEAULT – OTC, Mme Nadine GUITTARD – OTC, M. Fabien GROUSELLE – EPN, Mme Marion HOSSIN – OTC.

**Titulaires et suppléants excusés :** Mme Stéphanie AUGER, Mme Lysiane BANDELIER, Karène BEAUVILLARD, M. Patrick BRETON, M. Thierry BRULARD, M. Fabrice BOSSUYT, Mme Isabelle COLLIN, Mme Edwige LE GOFF, M. Romain MOHAMMEDI, M. Raphaël NORBLIN, M. Emmanuel ROUSSEL, M. Abdé ZAYANI.

---

**Délibération n°25/2023 – Statuts de l'EPIC**

**ANNULE ET REMPLACE LA PRECEDENTE (Délibération n°25/2023 du 20 décembre 2023) POUR ERREUR MATÉRIELLE (nouvelle dénomination Office de Tourisme d'Evreux Portes de Normandie et non Office de Tourisme Evreux Portes de Normandie)**

VU l'article L133-7 du Code du Tourisme,  
VU les articles R133-1 à L133-10 et R133-1 et suivants du Code du Tourisme,  
VU les statuts de l'EPIC votés le 20/10/2015 par le Grand Evreux Agglomération,  
VU les statuts de l'EPIC votés le 16/10/2018 par Evreux Portes de Normandie,

Par délibération en date du 20 octobre 2015, l'EPCI décidait de faire évoluer l'EPIC Office de Tourisme du Grand Evreux en Office du Tourisme et du Commerce (OTC) afin d'intégrer, sous l'impulsion stratégique de l'agglomération, des missions liées au commerce dans les champs d'intervention de l'EPIC.

A ce titre, l'OTC s'est vu confier par l'agglomération des missions :

1. D'interface et d'accompagnement de proximité des commerçants
  - accompagnement, orientation et conseil auprès des commerçants et porteurs de projet
  - participation à l'instruction des demandes d'aides des commerçants dans le cadre du plan commerce d'EPN
  - contribution à l'organisation d'événements et au développement d'actions de dynamisation du commerce
2. De relais d'information auprès des commerçants
  - contribution à l'observation du tissu commercial en actualisant la base de données des commerces et l'inventaire des locaux commerciaux vacants de l'agglomération
  - relais sur le terrain ou via des outils de communication divers les informations dédiées aux commerçants et notamment les dispositifs portés par l'agglomération dans le cadre du plan commerce
3. De soutien à l'animation du tissu commerçant

Les actions menées par l'OTC depuis 2015 ont permis d'instaurer une proximité avec les commerçants d'Evreux et des autres communes de l'agglomération.

Deux tendances s'affirment désormais en tant que besoins prioritaires et les actions conduites en faveur du commerce se sont essentiellement traduites par :

- ✓ une mission générale de proximité, d'information et d'échange avec les commerçants
- ✓ une mission d'ingénierie en termes d'urbanisme commercial, de gestion des dispositifs nationaux et de ceux d'EPN, ainsi que la réalisation de divers appels à projets.

Cette mission générale d'ingénierie concentre une part notable de l'activité commerce dans son ensemble.

Par ailleurs, dans le cadre des conventions partenariales nouées entre EPN et les chambres consulaires, il leur a été confié des actions d'observation du tissu commercial afin de disposer de données et d'indicateurs partagés permettant d'orienter les actions d'EPN en matière de commerce.

Il est ainsi jugé opportun par EPN d'engager une « ré-internalisation » des ressources au niveau du bloc communal (Ville d'Evreux et EPCI) à la faveur :

- ✓ de la réintégration au sein des services de la Ville d'Evreux de la mission de proximité avec les commerçants de cette commune afin de compléter l'intervention menée par la Ville d'Evreux en matière d'animation et d'événementiels commerçants
- ✓ de la réintégration au sein des services d'EPN des missions de proximité et de relais d'information menées auprès des commerçants des autres communes de l'agglomération pour renforcer le volet ingénierie nécessaire autour des actions commerce sur lesquelles l'EPCI est de plus en plus attendu : actions en faveur des derniers commerces dans les communes rurales, actions visant à la résorption de la vacance commerciale, projets structurants d'urbanisme commercial...

Ainsi, l'EPCI fait évoluer l'EPIC Office du Tourisme et du Commerce en Office de Tourisme et recentre son intervention sur son cœur de métier, c'est-à-dire les actions en faveur de la promotion touristique et du développement de la notoriété et de l'attractivité de la destination d'Evreux et de son agglomération.

La compétence commerce sera exercée uniquement par l'EPCI et ses communes membres.

Cette orientation n'impacte pas les autres activités de l'EPIC qui se poursuivront afin, notamment, de commercialiser des offres, des services et des biens de consommation touristiques de plus en plus attractifs et adaptées aux attentes des visiteurs et clients.

Cette évolution des missions nécessite une modification des statuts de l'EPIC suite à la délibération d'Evreux Portes de Normandie en sa séance de Conseil Communautaire du 19 décembre 2023.

**Le Comité de Direction, après avoir voté à main levée (9 voix pour soit l'unanimité) :**

- **PREND ACTE** de l'évolution des missions confiées par EPN à l'EPIC qui sera dénommé « Office de Tourisme d'Evreux Portes de Normandie » en lieu et place de « Office de Tourisme et de Commerce de Evreux Portes de Normandie ».
- **APPROUVE** les statuts de l'EPIC Office de Tourisme d'Evreux Portes de Normandie tels que joints en annexe conformément à la délibération du Conseil communautaire d'EPN en date du 19/12/2023.

PRÉFECTURE DE L'EURE

11 MARS 2024

ARRIVÉE

Certifié exécutoire le 20 décembre 2023  
Transmis en Préfecture le 06 / 03 / 2024

Publié le 21 / 03 / 2024

Le Président,

  
Stéphane SIMON